



Buxerolles, le 5 septembre 2023

A.P.C.L.P.
13, rue des Deux Communes
86180 BUXEROLLES

Monsieur Thomas FATOME
Directeur de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie
6, rue Amélie
75007 PARIS

Lettre RAR
Objet : Prise en charge financière de l'incontinence masculine

Monsieur le Directeur Général,

Comme vous le savez les pathologies prostatiques, cancer ou adénome, occasionnent très souvent une incontinence qui peut-être sévère.

Même si des prises en charge sont appliquées pour les interventions chirurgicales, mise en place de bandelettes sous urétrales, pose de ballonnets péri-urétraux, implantation d'un sphincter urinaire ou encore pour les dispositifs externes comme les étuis péniers, aucune aide n'est apportée aux personnes incontinentes contraintes d'utiliser quotidiennement des protections et non bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Le budget mensuel peut s'avérer très élevé de l'ordre de 220€ pour une incontinence moyenne à 450€ pour une incontinence sévère.

De plus, dans le cadre de la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative, les foyers concernés se voient dans l'impossibilité de réduire le poids ou le volume de leurs déchets, ce qui ajoute une surcharge financière liée à l'incontinence.

S'ajoute à cela la nécessité de lavages plus rapprochés des vêtements et une usure plus rapide des pantalons.

Les hommes devenus incontinents (suite notamment à un traitement prostatique... cancer de la prostate + 50000 nouveaux cas par an) subissent une dégradation importante de leur vie familiale et sociale, impactant psychologiquement et physiquement leur qualité de vie et leur ressenti ; la vie sociale notamment est véritablement perturbée (réduction des sorties en famille, entre amis, des activités associatives,...) et peut conduire à un repli, voire à un isolement.

Dès lors, afin d'alléger la surcharge financière importante pour les hommes concernés, nous sollicitons de votre bienveillante attention le réexamen des modalités de prise en charge financière des protections urinaires. Nous vous remercions de bien vouloir nous préciser la suite utile que vous pouvez envisager de donner à notre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en ma parfaite considération.

Le président de l'APCLP
Gilles THIBAUDAULT

Copie transmise au Directeur Général de la Sécurité Sociale